

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°44-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX CONTRAT <u>Véhicules électriques RENAULT LIFE, immatriculés DZ-126-GR et DY-592-BE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de contrats de location de batterie avec la société DIAC Location
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R2122-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

CONSIDERANT que les contrats de location de batteries de véhicules électriques sont arrivés à leur terme;

CONSIDERANT qu'il convient de les renouveler ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation de deux contrats de locations de batterie de véhicule électrique avec la société DIAC LOCATION aux conditions suivantes :

Attributaire	Immatriculation du véhicule	Montant du loyer mensuel (en euros HT)
DIAC LOCATION 14 AVENUE DU PAVE NEUF 93168 NOISY LE GRAND CEDEX	DZ-126-GR	68.20 €
	DY-592-BE	68.20 €

Article 2. **PRECISE** que les contrats débiteront à la date de leur notification pour une durée de 36 mois.

Article 3. **CHARGE** le Service « Finances-Marché », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Clisson, le 5 juillet 2024

Décision transmise en Préfecture le **15 JUL. 2024**

Et affichée le **15 JUL. 2024**

Xavier Bonnet
Maire


